



Syndicat des avocats de France

Le 23 octobre 2015

Aide juridictionnelle : l'irresponsable rigidité du Gouvernement

Tandis que la quasi-totalité des avocats de France est mobilisée pour exprimer son attachement à l'égalité des droits des citoyens devant la justice sans considération de leurs ressources, le Gouvernement reste aveugle et sourd. Après les avocats de Lille, c'est au tour des avocats de Toulouse et de Boulogne-sur-Mer de faire les frais de violences policières.

Protestant dans le calme contre une réforme de l'aide juridictionnelle qui réduit la rétribution déjà insuffisante des avocats, ils ont été victimes de violences lors de rassemblements à proximité des Palais de Justice.

Ces atteintes à l'expression légitime et digne des avocats sont inadmissibles à l'encontre d'auxiliaires de justice qui se mobilisent pour continuer d'assurer la défense des justiciables des plus démunis. Le Syndicat des avocats de France tient à rappeler son soutien et sa solidarité aux confrères qui se sont mobilisés dans ces conditions.

Ces violences et tensions sont pourtant la conséquence directe de l'irresponsable rigidité du Gouvernement et de son refus d'appréhender une véritable réforme de l'aide juridictionnelle.

Il est temps que le Gouvernement mette fin à cette situation de blocage en répondant réellement aux propositions qui permettraient le doublement de l'aide juridictionnelle pour assurer une justice de qualité pour tous et une vraie réforme de la prise en charge de l'accès aux droits des plus pauvres.

La profession a fait des propositions pour financer cette réforme, par une taxation indolore des droits d'enregistrement et actes de mutation, dont le principe avait été admis dans la loi sur la croissance et l'activité avant sa censure technique par le Conseil constitutionnel. Le Gouvernement doit se saisir de cette proposition.

À défaut, les avocats resteront fortement mobilisés.